



Communiqué de presse
14 avril 2015 – Paris

Éoliennes : un sondage exclusif CSA démontre leur large acceptation par les Français habitant à proximité

Plus de 2/3 des riverains en ont une image positive et 71% d'entre eux les considèrent bien implantées dans le paysage.

Transition énergétique : alors que les députés se penchent cette semaine sur un amendement proposant de multiplier par deux la distance minimale entre éoliennes et premières habitations, un sondage exclusif CSA démontre l'aberration d'une telle mesure. Selon les riverains eux-mêmes, interrogés, la réglementation actuelle garantit d'ores et déjà l'acceptation des éoliennes par les habitants et leur intégration dans le paysage. France Énergie Éolienne appelle les députés à entendre l'avis des sondés et à maintenir la distance minimale actuelle de 500 mètres. En jeu : la capacité de la France à atteindre ses objectifs en termes d'énergies renouvelables.

Le sondage publié ce jour, mené par CSA auprès de Français habitant à proximité de parcs éoliens, casse les idées reçues sur l'acceptation des éoliennes par les riverains. Ils sont 70% à en avoir une image positive et autant à les considérer bien implantées dans le paysage. Plus de $\frac{3}{4}$ d'entre eux affirment même ne jamais les entendre ! Alors que l'Assemblée nationale se penche sur une proposition du Sénat de doubler la distance minimale entre éoliennes et premières habitations, ces taux sont révélateurs de la désinformation dont sont victimes les élus.

« Le Sénat propose une mesure censée protéger les Français habitant à proximité de parcs éoliens ; or eux-mêmes nous affirment que la distance réglementaire actuelle de 500 mètres leur garantit un cadre de vie inchangé, » explique Frédéric Lanoë, président de France Énergie Éolienne. *« Loin des fantasmes véhiculés, les éoliennes sont acceptées et appréciées par les riverains. J'appelle les députés à entendre leur message et à maintenir la législation en place. Avec une distance minimale maintenue à 500 mètres entre éoliennes et habitations, la France peut atteindre ses objectifs de 40% d'énergies renouvelables à horizon 2030. »*

France Énergie Éolienne rappelle que la proposition du Sénat d'imposer une distance de 1 kilomètre entre éoliennes et premières habitations a été réalisée sans aucune étude préalable, ni scientifique ni de terrain. Si elle était adoptée, elle rendrait quasiment impossible tout nouveau projet de parc éolien : 85% du territoire se verrait « interdit » d'éolien. Un comble pour une loi qui promet le développement des énergies renouvelables en France !

Des bénéfices écologiques bien perçus par les riverains.

L'acceptation par les riverains des parcs éoliens résulte, selon France Énergie Éolienne, de l'attention particulière que portent les professionnels au positionnement des éoliennes, dont l'implantation fait l'objet d'une concertation avec les conseils municipaux et le préfet, à qui la

décision finale revient. Les SRE (schémas régionaux éoliens) fixent dans chaque région les zones propices à l'installation d'éoliennes en fonction de critères multiples. Ainsi selon le sondage CSA, 81% des riverains déclarent s'être senti soit confiant, serein, indifférent ou enthousiaste à l'idée de la construction du parc.

Les riverains affirment ainsi non seulement accepter les parcs éoliens, mais aussi apprécier l'engagement de leur commune en faveur de la préservation de l'environnement. « *Les éoliennes sont aujourd'hui intégrées par les habitants dans leur vie quotidienne. Ils sont une très large majorité à en avoir une image positive ou neutre. J'ai toute confiance dans nos investissements en recherche et développement et notre travail d'information pour convaincre rapidement les 7% de la population locale qui expriment encore des réticences. Les députés doivent à présent entendre le message des Français et intégrer l'acceptation exprimée par les riverains dans le projet de loi pour la Transition énergétique, pour construire un modèle énergétique français crédible et durable,* » conclut Frédéric Lanoë.

Sondage réalisé par téléphone du vendredi 27 au samedi 28 mars 2015 auprès de 506 individus âgés de 18 ans et plus représentatifs de la population française habitant dans une commune située à moins de 1000 mètres d'un parc éolien. Suivi des quotas (sexe, âge, région).

À propos de France Énergie Éolienne :

France Energie Eolienne est le porte-parole des professionnels éoliens français. Les membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%

Contacts presse :

Agence Confluence :
Vianney Le Parquic
+33 (0)1 40 07 34 22
vianney.leparquic@confluence.fr

Responsable Communication FEE :
Cynthia Kari
+33 (0)1 42 60 07 41
cynthia.kari@fee.asso.fr

Vincent Prévost
+33 (0)1 40 07 98 25
vincent.prevost@confluence.fr